



Ordre du jour du CSE un simple document... ou un vrai risque juridique

Découvrez les pièges
à éviter

ERH
Externalisation des Ressources Humaines



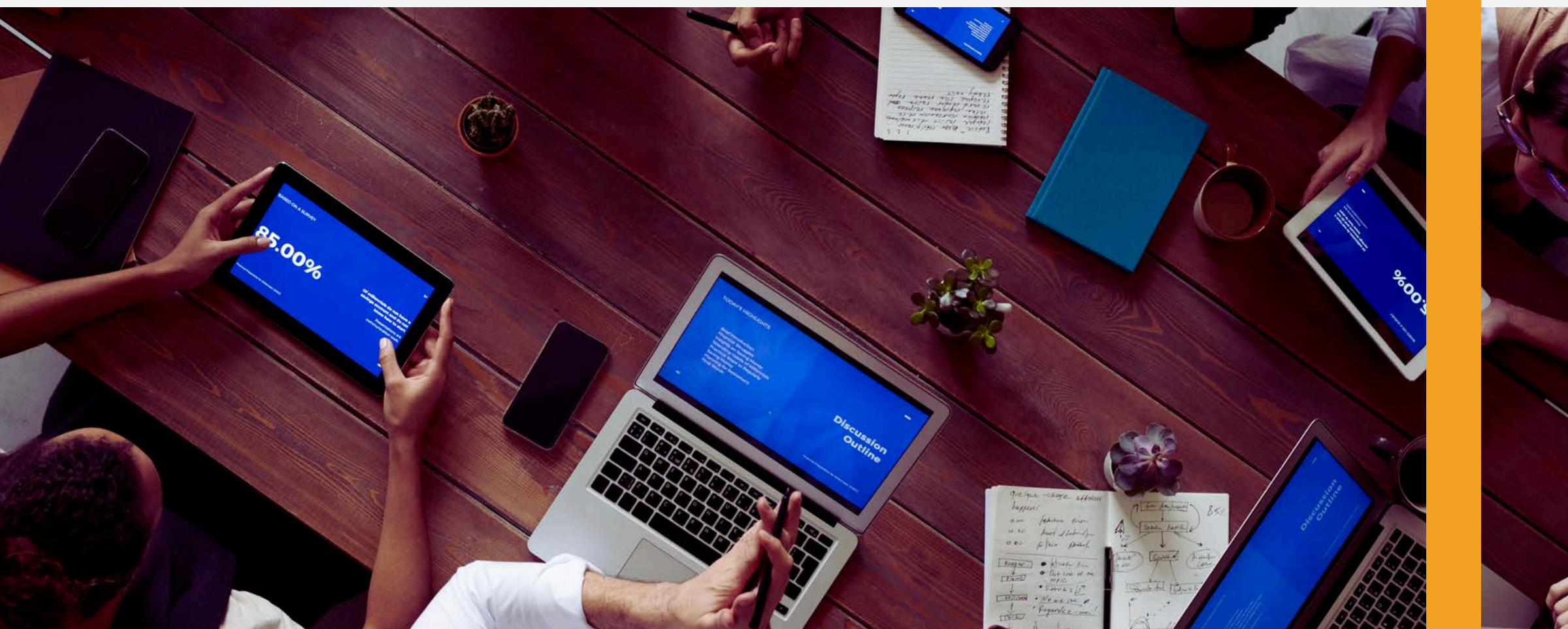
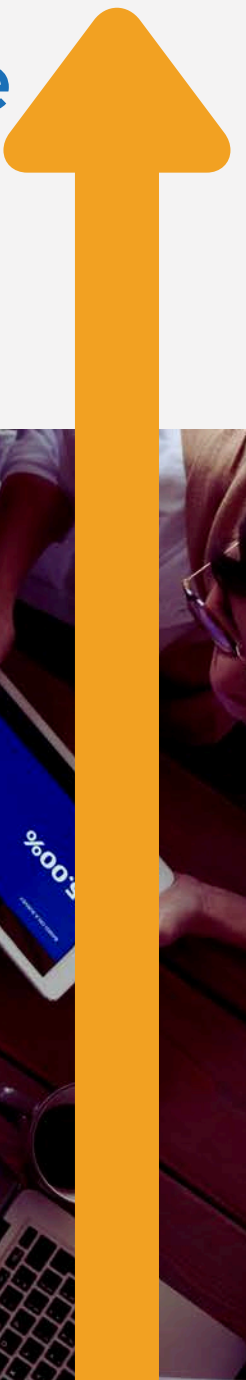
Un ordre du jour mal maîtrisé... et vos décisions CSE peuvent être annulées.

Dirigeant, DRH ou RAF en TPE/PME, vous gérez vos **réunions CSE** en interne.

Avec peu de temps et beaucoup d'enjeux et un cadre légal exigeant à respecter.

Même validées en réunion, **si certaines règles ne sont pas respectées**, vos décisions ne seront pas applicables.

Au delà du **risque juridique**, vous pourriez faire face à des **problématiques opérationnelles**.





Le calendrier

Un ordre du jour envoyé trop tard et les élus découvrent les sujets au dernier moment. La préparation est insuffisante et les échanges deviennent tendus et inefficaces.

Rappel des règles

Le **décal légal, de 3 jours minimum (Code du travail)**, garantit une préparation réelle et conditionne la régularité des consultations.

Notre conseil

Anticipez systématiquement **vos envois** et **adaptez le délai** selon la **complexité des sujets**. N'oubliez pas de joindre les documents nécessaires et **sécurisez vos échanges** en amont.





Les sujets à traiter

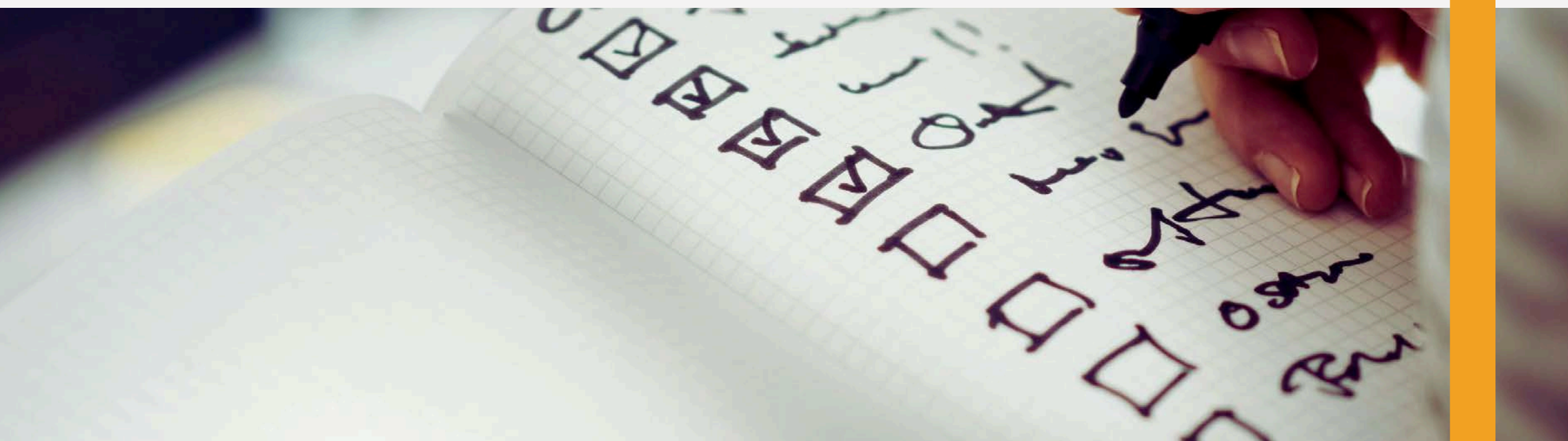
Des sujets mal définis ou trop vagues.
Résultat : les élus ne comprennent pas les enjeux, les discussions s'éparpillent.
La décision devient alors juridiquement fragile.

Rappel des règles

Chaque point doit être clairement qualifié.
Le **libellé** doit être **précis** et **exploitable** :
“information”, “consultation” ou “décision”.
Sinon, la délibération peut être contestée.

Notre conseil

Veillez à rédiger des **intitulés structurés** et **précisez le contexte** et les **impacts**.
En cadrant le périmètre du débat vous sécuriserez juridiquement vos décisions.





attention

Modification de l'ODJ

Des décisions prises hors ordre du jour (souvent pour gagner du temps) sont risquées juridiquement.

La nullité est immédiate en cas de litige.

Rappel des règles

Seuls les points inscrits peuvent être votés.

Un ajout nécessite un accord unanime.

Sinon, aucun vote n'est valable. Il faut alors formaliser et sécuriser chaque étape.

Notre conseil

Un sujet à aborder ? Il peut être présenté à titre d'information, sans vote. Exceptionnellement et en cas d'urgence, une décision peut intervenir, uniquement avec l'accord unanime des membres présents.





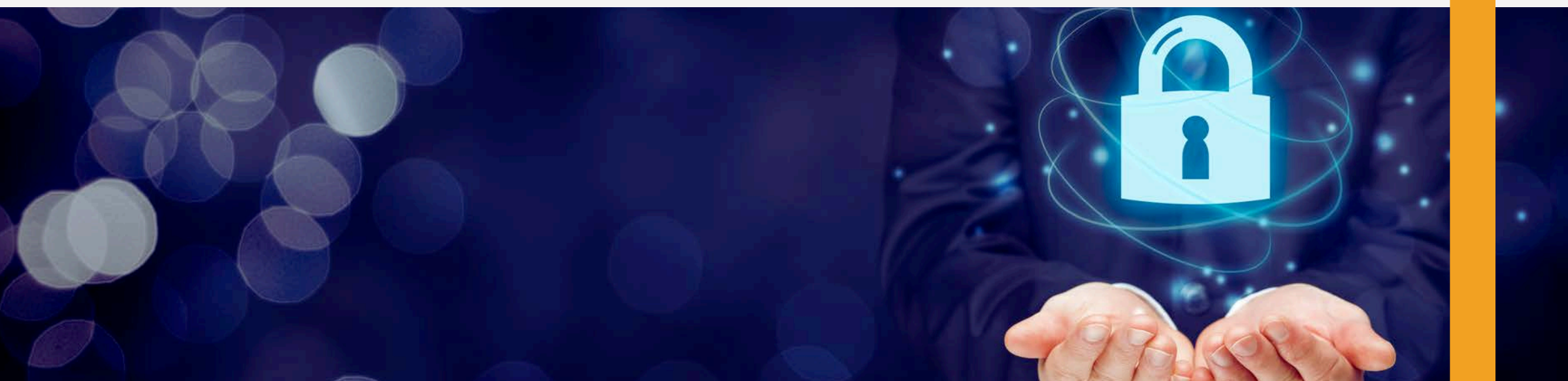
En bref

Un ordre du jour maîtrisé sécurise vos décisions.

Vous réduisez ainsi les risques de contentieux, vous fluidifiez le dialogue social et vous gagnez en sérénité au quotidien.

Votre organisation CSE est-elle sécurisée ?
Vos pratiques respectent-elles vraiment le cadre légal ?

Faisons le point ensemble.
La team ERH vous accompagne concrètement.





Libérez-vous des **obligations sociales** en nous confiant votre **paie** et votre **gestion RH**.

03 20 02 88 76

www.externrh.fr

contact@externrh.fr

